M. l'amiral Peyron défend l'article de la commission qui est adopté, ainsi que les derniers articles de ce budget.

Les chemins de fer de l'Etat

M. de Kergorlay développe un amendement tendant à la vente du réseau des chemins de fer de l'Etat à l'industrie privée. Il critique l'administration de l'Etat comme ruineuse pour nos finances, déjà suffisamment obérées. L'aliénation est le seul moyen de parer au déficit du budget. (Applaudissements à droite).

M. Cavaignac rapporteur combat l'amendement en prétendant que le prix des transport sur les lignes de l'Etat sont inférieurs à ceux des compagnies.

M. de Soubeyran objecte que M. de Freycinet a promis que l'Etat n'exploiterait pas directement le réseau dont il demandait le rachat. Ce fut à cette seule condition que la droite accorda son vote.

Il réfute l'argumentation du rapporteur relativement aux tarifs. Pour avoir de bonnes finances, il ne faut pas que l'Etat soit industriel. (Très bien à droite).

L'orateur cite l'exemple de l'Italie, où toutes les lignes ont été cédées à l'industrie privée.

M. Balhaut répond que l'exploitation des chemins de fer de l'Etat n'est pas plus onéreuse que celle des lignes du même ordre des grandes compagnies. Il y a à peu près identité dans les frais d'exploitation des unes et des autres; l'avantage est plutôt en faveur des chemins de fer de l'Etat. Il demande le rejet de l'amendement.

Après une discussion à laquelle prennent part successivement plusieurs orateurs, le renvoi de l'amendement à la commission est rejeté par 339 voix contre 118. L'amendement est ensuite repoussé.

M. Paul Bert a présenté un autre article additionnel au budget, tendant à la vente de certains immeubles domaniaux, dont le produit serait versé à la caisse des écoles, collèges et lycées.

La discussion est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à 5 h. 35.

Lundi, séance publique à 2 heures.

UN ROMAN AU CAMBODGE

NOROODOM ET SI-VOTHA

On se bat au Cambodge, trois colonnes, sous les ordres du colonel Miramond, ont été expédiées de Saïgon il y a environ une quinzaine de jours et donnent la chasse aux partisans de Si-Votha, qui s'est insurgé une fois de plus contre l'autorité de Norodom Ier, son seigneur et frère.

Aux dernières nouvelles, le colonel Miramond, après avoir battu Si-Votha dans une première rencontre à Mieng, l'avait mis en déroute le lendemain à Preycho. Si-Votha a été blessé et a pris la fuite, abandonnant ses troupes. Un de ses lieutenants tient encore la campagne avec une bande de 300 hommes ; mais, s'il faut en croire une dépêche de Saïgon, en date du 28 janvier, que nous avons publiée hier, Kes — c'est le nom du fameux lieutenant de Si-Votha — aurait été battu à son tour à Rath-Kenot, au-dessus de Krauchmar, par une petite colonne sous le commandement de M. Fisigny, lieutenant de vaisseau. On s'accorde à dire que ce n'est qu'une échauffourée sans conséquences possibles, et que l'ordre ne tardera pas à être rétabli dans les Etats de Norodom Ier.

« Si-Votha, le chef de cette insurrection dont les dépêches de Saïgon nous ont appris le nom, est un personnage presque célèbre en Cochinchine, fameux au Cambodge. Il a joué un rôle important dans l'histoire de son pays ; ce n'est pas un héros, mais c'est pour le moins un aventurier de marque. Ses démêlés avec le roi son frère datent de loin ; ils remontent à 1859.

A cette époque, le roi Ang-Duong mourut laissant trois fils, Norodom, l'aîné, Si-Savat et Si-Votha. Norodom paraissait avoir renoncé à son droit au trône du Cambodge. Il avait eu jusque-là des goûts moins somptueux ; il était entré même dans les ordres du culte bouddhiste, s'était fait bonze et avait exercé la profession de moine mendiant à Bangkok, pendant que ses deux frères recevaient dans la capitale de Siam l'éducation de leur rang.

A la mort du roi Ang Duong, Norodom fut pris subitement de l'amour des grandeurs : il rompit ses vœux et revendiqua l'héritage paternel. Cela ne faisait point l'affaire de la cour de Siam, qui avait des vues sur ses frères et qui se considérait comme maîtresse absolue des destinées du Cambodge, si l'un d'eux montait sur le trône. Si-Savat se résigna, mais Si-Votha, qui s'était habitué à l'idée de régner, prêta l'oreille aux conseils de révolte que lui soufflait le roi de Siam. Peut-être eût-il transigé, néanmoins, par insouciance autant que par nécessité. Mais l'amour se mit de la partie; la querelle des deux frères prit un autre tour.

Le défunt roi, comme tous ses confrères d'Orient, avait un harem peuplé de six cents femmes. Parmi elles se trouvait la belle Neuc Phea-Ashuc, qui avait été la joie des vieux jours d'Ang-Duong; mais elle était si belle que le vertueux Norodom eût recité Boudha pour la posséder. Si Votha eût donné pour elle le harem tout entier. Ni l'un ni l'autre ne se résignèrent à avoir pour la charmante Neuc Phea-Ashuc la considération que l'on doit à une belle-mère. Elle l'était si peu ! Le cœur de Neuc-Phea-Ashuc avait parlé : Si-Votha était l'amant préféré. Il l'enleva. Norodom, fou de jalousie, mit ce qu'il avait d'armée à la poursuite des deux amants et les fit assiéger dans leur retraite. Mais la maison n'était point si bien cernée que les deux fugitifs ne pussent trouver une issue. Si-Votha s'échappa, emportant sur la croupe de son cheval la femme aimée.

La guerre de Troie n'a pas commencé autrement. La lutte entre Norodom et Si-Votha sera moins célèbre; elle dura plus longtemps, elle dure encore. Dans tous les troubles qui ont agité le Cambodge depuis 1861, on retrouve la main de Si-Votha. La belle Neuc-Phea a dû céder la place à d'autres, selon toute vraisemblance; l'histoire n'en dit rien. Ce qui est certain, c'est que les deux frères ne se sont point réconciliés, et Si-Votha continue à servir de porte-drapeau aux mécontents du royaume qui n'acceptent pas le protectorat de la France, ou aux émissaires de la cour de Pangkok, qui voudraient bien nous voir ailleurs.

Ce que nous a coûté déjà la belle Neuc-Phea, on ne le saura probablement jamais. Il n'est guère d'années où il n'ait fallu envoyer des troupes à Paumh-Peuh pour défendre Norodom contre les pillards de tout poil à qui Si-Votha sert de chef nominal. Norodom, avec un peu d'adresse, aurait peut-être pu, l'âge aidant, calmer l'ardeur guerrière de son frère en lui offrant en manière de liste civile une pension honnête. Ses goûts fastueux ne lui laissent pas les moyens de faire des largesses. Si-Votha est réduit à se payer sur les contribuables cambodgiens qu'il rançonne de son mieux : de chef de parti, il paraît être descendu au rôle moins noble de chef de brigands.

S'il n'est pas d'accord cette fois-ci avec Norodom, ce qui serait possible, sa tentative n'aura pas de conséquence. Nos troupes auront assez vite raison de l'ardeur de ce prince-pirate, qui paraît d'ailleurs être moins un chef qu'un instrument pour la bande qui le sert.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

UNE RÉUNION QUI N'EST PAS ÉLECTORALE. — M. Léon Say a donné à sa ligue le nom de *Ligue nationale contre le renchérissement du pain et de la viande*. C'est un titre d'une longueur démesurée, et il nous semble beaucoup plus simple de l'appeler la *Ligue de M. Léon Say*, d'autant que, si nationale qu'on veut bien le dire, on n'en eût probablement jamais entendu parler, si M. Léon Say n'avait eu l'idée de s'en faire le promoteur.

Donc la Ligue contre le renchérissement du pain et de la viande avait organisé, jeudi dernier, une grande réunion qui s'est tenue dans la salle de Tivoli-Vauxhall. A nous, qui revenons de Paris, il a été donné de voir ce meeting d'un nouveau genre: eh bien ! c'était très drôle.

Tout d'abord, on devait discuter, comme en famille, le projet de loi relatif à l'établissement d'une surtaxe des droits à l'entrée payés par les céréales et les bestiaux; on allait tonner contre les protectionnistes, fulminer contre les commissions parlementaires qui prenaient la peine d'étudier de semblables propositions, réduire en poussière les députés qui ne craignaient pas de braver l'épithète surannée de *Marquis du pain cher*, qu'on leur décerne, avec une aimable facilité, dans les réunions libre-échangistes.

Mais, tout à coup, un bruit se répandit. L'honorable M. Graux, rapporteur de la commission de la Chambre des députés, qui conclut à l'établissement d'une surtaxe sur les céréales, demandait à être entendu. La réunion allait être contradictoire ; intérêt double, intérêt piquant pour les curieux. Aussi, la salle du Tivoli-Wauxhall fut-elle bientôt remplie de monde. On y était entassé, en plein midi, comme un soir de bal masqué. Seulement, le public était de choix, appartenant, en grande partie, au monde du commerce et de l'industrie.

M. Léon Say, qui présidait la séance, allait prendre la parole pour prononcer l'allocution d'ouverture accoutumée, quand quelqu'un s'approche de lui et lui dit quelques mots à l'oreille; tout d'abord, M. Léon Say paraît contrarié, puis son visage reprend l'air gai qu'il conserve dans les circonstances les plus solennelles, et, avec son aisance ordinaire, il explique le but de la réunion ; déclare que la Ligue nationale, toute idée politique mise de côté, a pour but, dans l'intérêt général, de chercher les meilleurs moyens pour remédier à la crise actuelle. Il donne alors la parole à M. Frédéric Passy.

Vous n'ignorez point que M. Frédéric Passy est le plus endurci des libre-échangistes, en même temps que l'orateur le plus abondant de cette doctrine.

Il parle, il parle toujours, tantôt s'élevant avec véhémence contre le projet de surtaxe sur les blés, tantôt invitant l'assemblée à se convertir aux doctrines de Manchester, qui ont fait leurs preuves. Tout à coup on entend des bruits des cris, dans la salle : on s'étonne, on se demande ce que cela veut dire, de voisin à voisin, et une nouvelle circulaire, qui ne laisse pas que de causer une certaine impression : il y a des anarchistes dans la salle. C'est ce qu'on avait dit à l'oreille de M. Léon Say, qui ne paraît pas s'en occuper outre mesure, et finit par obtenir le silence.

M. Frédéric Passy a terminé enfin son discours il est applaudi convenablement, et M. Graux s'apprête à lui répondre.

L'honorable député du Pas-de-Calais défend avec une grande modération le projet de loi dont il est le rapporteur, en ce qui touche les céréales. Il est partisan de la surtaxe, parce qu'il la considère comme un grand secours apporté à l'agriculture, et qu'il est convaincu que les droits proposés ne modifieront pas le prix du pain. La Chambre syndicale de la boulangerie partage, à cet égard, la manière de voir de M. Graux. Il cite, à l'appui de son argumentation, divers exemples on ne peut plus probants, sur lesquels nous n'avons pas besoin d'insister, car ils ont été mis maintes fois sous les yeux de nos lecteurs dans les colonnes de ce journal.

M. Raoul Duval n'est pas de l'avis de M. Graux. Lui aussi est rapporteur du projet de loi sur la surtaxe des bestiaux et ses conclusions sont diamétralement opposées à celles de M. Graux.

On a pu croire un instant que M. Raoul Duval ne pourrait pas faire entendre ses raisons à la Ligue nationale. Les anarchistes l'ont accueilli à la tribune avec un tel tapage qu'il est bien resté près de cinq minutes sans pouvoir prendre la parole ; mais les anarchistes ont pu s'en rendre compte, il n'est pas facile de déconcerter le député de l'Eure, qui est habitué aux tempêtes du Palais-Bourbon.

Sa voix puissante et son geste énergique ont fini par en imposer et il a été écouté presque religieusement. Il a fait le procès des idées protectionnistes ; il a, en jouant avec les chiffres, tenté de réfuter les arguments de M. Graux à propos des céréales, et il a donné à tout le monde l'impression qu'il jouait habilement avec les trompe-l'œil. Mais au demeurant, qu'est-il resté de sa harangue et quel remède a-t-il offert à l'agriculture et à l'industrie ? Toujours l'éternel libre-échange, qui revient dans les panacées économiques de M. Raoul Duval, comme le camphre dans les pommades de feu Raspail.

La Belgique veut venir en aide à son agriculture; elle réclame une surtaxe sur les blés étrangers.

L'Allemagne veut soulager ses populations agricoles ; elle réclame une surtaxe sur les blés étrangers.

Mais, bon Dieu ! si tous les pays européens sont convaincus que se protéger contre les produits de l'extérieur est une chose excellente pour leurs nationaux, pourquoi M. Raoul Duval veut-il que la France agisse autrement que les nations voisines ? Faut-il, décidément, que les producteurs français soient seuls victimes des admirables théories que les Anglais, qui en sont les plus ardents apôtres, ne mettent pas du tout en pratique quand leur production nationale est en jeu ?

C'est que le producteur ne peut ni penser ni agir comme le commerçant, comme l'intermédiaire, et que M. Raoul Duval, s'il est un excellent avocat pour le commerce, pour l'intermédiaire, se trouve être, par cela même, l'ennemi redoutable du producteur et de l'industriel.

M. Lockroy, qui a pris la parole après l'honorable député de l'Eure, ne lui a pas fait les observations que nous venons d'esquisser. Loin de là ; M. Edouard Lockroy eût prononcé un discours très libre-échangiste, si les anarchistes, fatigués d'un long repos, ne s'étaient livrés à toutes les variations de leur répertoire. Des clameurs de toutes sortes ont couvert sa voix et nous ne dirons pas qu'on ne l'a point écouté, mais on ne l'a pas entendu.

M. le sénateur Millaud n'a pas été plus heureux. Nous avons cru comprendre, dans le discours qu'il a prononcé, que Lyon était une belle ville et le Rhône un beau département, lequel, malheureusement, souffrait lui aussi de la crise; mais nous n'avons pu en savoir plus long, car les anarchistes donnaient tellement de la voix, qu'on en était plus qu'abasourdi. La parole ayant été donnée au citoyen Leboucher, *un pur*, ils se sont tus comme par enchantement, et c'est au milieu d'un religieux silence qu'il a pu proposer d'assurer le bonheur du peuple par un partage général en lui rendant ce qui lui appartient. Nous ajouterons qu'on n'a pas montré dans l'assemblée un grand enthousiasme pour les idées du citoyen Leboucher, et c'est avec satisfaction qu'on a décidé la clôture de la discussion. On a voté ensuite un ordre du jour invitant la Ligue à combattre tout projet de surtaxe ayant pour effet de provoquer un renchérissement dans la vie et une augmentation dans le prix de la production.

Nous avons sujet de penser que M. Léon Say n'est pas entièrement satisfait des résultats donnés par la réunion du Tivoli-Wauxhall. Elle a été trop tumultueuse pour avoir une véritable autorité sur le public et sur le Parlement. Nous sommes convaincu que nos agriculteurs n'ont pas sujet d'être inquiets, car la Chambre des députés votera au moins les conclusions du rapport de M. Graux. Les plus beaux discours demeurent impuissants devant les faits, et il n'est personne, parmi les mandataires de nos départements, qui veuille laisser mourir notre agriculture, sous prétexte d'abréger ses souffrances. C'est ce qu'on ferait, cependant, si on appliquait les remèdes préconisés par les inspirateurs de la Ligue dite nationale.

LOUIS LECLAIR.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le concert donné samedi soir, dans les salons du *Cercle du Commerce*, avait réuni une assistance choisie Beaucoup de toilettes remarquables par leur richesse et leur fraîcheur et faisant une grande diversion à la sévère correction des habits noirs. La salle, qui avait revêtu ses plus beaux atours, offrait un coup d'œil délicieux.

On a éprouvé un suprême plaisir à entendre des artistes éminents qui se sont acquittés à merveille de leur tâche, et les nombreux dilettenti de l'auditoire n'ont certes pas regretter les deux heures si agréables qu'ils ont passé là.

L'espace nous manque pour apprécier à leur juste valeur ce qu'ont on a admiré le beau talent ; nous ne pouvons y consacrer qu'un éloge malheureusement trop court.

Mme Salla, de l'Opéra, est une cantatrice du plus haut mérite que relève encore la grande distinction de sa personne. Possédant une voix pleine de charme et d'expression, elle s'en sert avec une souplesse exquise et un profond sentiment de l'art. Comme elle a fait ressortir, dans cet air d'*Héroïdiade*, la richesse de mélodie et la variété d'accents que renferme l'œuvre de Massenet ! La romance de la *Fauvette*, de Diémer, a été dite par Mme Salla d'une façon qui lui a valu des applaudissements répétés.

Son grand succès a été les duos de la *Traviata* et de *Aben-Hamed*, qu'elle a chantés avec M. Bouhy. Ces morceaux appartiennent à deux œuvres bien différentes et ne s'inspirant nullement des mêmes procédés mélodiques ; mais ils ont été rendus tous les deux avec une suprême connaissance des nuances qui les caractérise et en font deux chefs-d'œuvre d'école opposée.

N'en déplaise à la courtoisie, nous devons saluer en M. Bouhy le grand attrait de la soirée, l'artiste qui a obtenu la part principale de succès et d'applaudissements. M. Bouhy est de l'Opéra ; maître d'un superbe organe, il a déployé samedi un talent de baryton que le public roubaisien est peu habitué à rencontrer.

Un frémissement d'admiration a couru dans l'auditoire lorsqu'on a entendu les *Larmes*, cette inimitable composition de Reyer, dont M. Bouhy a exprimé avec une sorte de soin jaloux tous les sentiments qui s'y trouvent dépeints, la tristesse, la douleur, l'espoir vague et mêlé à une douloureuse incertitude qui en fait le fond. Les stances de *Lackmé* eussent été plus goûtées si l'artiste avait prononcé les paroles d'une manière plus intelligible et que n'ont pu comprendre les personnes éloignées de la scène.

Mais M. Bouhy a si bien interprété la musique de Léo Delibes, avec le caractère langoureux et oriental que le compositeur a su donner à cet opéra, qu'il serait puéril de ne pas lui pardonner ce défaut, ou plutôt ce petit oubli. On l'a d'ailleurs acclamé et rappelé après la délicieuse romance de *Paul et Virginie*, l'*Oiseau s'envole*, chantée à la perfection et qui a excité un réel enthousiasme.

Mlle Marguerite Derval a récité d'une façon adorable un monologue, *C'est le vent*, et dit plusieurs chansonnettes qui ont beaucoup plu. Jeune, vive, sémillante, son gentil physique a visiblement prédisposé la salle en sa faveur, et quand même elle n'eût fait preuve que d'une voix médiocre et d'un débit ordinaire, ce qui est bien loin de la réalité, elle eût enlevé toutes les sympathies par son extérieur séduisant.

M. Samary s'est montré monologuiste hors ligne: observateur fidèle des traditions qui sont l'honneur de la Comédie-Française à laquelle il appartient, il a le geste sobre et élégant, la parole nette et aisée, le ton bien nuancé, et son répertoire n'est composé que d'excellente littérature. Aussi sa présence au concert de samedi a été une véritable bonne fortune pour les amis de nos lettres françaises, si singulièrement altérées par une certaine école qui jouit aujourd'hui d'une vogue incompréhensible.

On a beaucoupoup applaudi la *Chevrette* de Nadaud, dite par Mlle *Chouders*, qui s'est fait juger excellente comédienne dans la jolie pièce de salon qu'elle a jouée à la fin de la soirée avec M. Samary. L'un et l'autre ont été acteurs accomplis, et comme distinction personnelle et comme comédien de bon aloi. Le sujet choisi, pétillant de verve, était les *rêves de Marguerite*, de Vercousin.

L'auteur nous y montre, avec infiniment d'esprit, une jeune fille s'éprenant tout à coup, à la suite de trop nombreuses lectures d'un poète, d'un de ces hommes chevelus, au front large et pensif, qui froissent constamment les réalités de la vie. Mais son cousin Ferdinand, qui doit l'épouser, la ramène à des pensées moins idéales et ne tarde pas à lui faire comprendre combien ses rêves sont peu fondés, et comme elle s'illusionne sur le compte des poètes. On le voit, c'est tout ce qu'il y a de plus simple, mais aussi, c'est amusant, et l'on rit de bon cœur. C'est un genre de comédie policée qui convenait parfaitement à l'auditoire pour lequel il était joué.

Dans cette faible esquisse de la soirée, nous ne devons pas oublier M. X..., qui a rempli avec une habileté digne de tout éloge les fonctions difficiles d'accompagnateur. N'est-ce pas sur l'accompagnateur que repose en grande partie le succès d'un concert, et souvent n'est-ce pas de lui que l'on parle le moins ? Toutes nos félicitations à M. X...

En résumé, fort belle soirée, qui est largement à la hauteur de celles des années précédentes. Le bal, qui l'a brillamment clôturée, a duré jusqu'à une heure avancée.

Nous ne pouvons cependant passer sous silence quelques incidents fâcheux qui se sont produits à la grande porte d'entrée. Par suite d'un malentendu, il n'y avait aucun agent pour assurer le service d'ordre. Une foule considérable se pressait dans la rue pour assister à l'arrivée des voitures et pénétrait jusque dans le vestibule.

Plusieurs messieurs, un certain nombre de dames, ont été grossièrement insultées en descendant de voiture et, parmi les insulteurs, on avait le regret de voir des concierges en goguette. On a aussi injurié plusieurs fois le gérant du Cercle. Entre 10 heures et demie et 11 heures, une bande d'individus a stationné quelques instants devant le Cercle en hurlant d'ineptes refrains.

La présence de deux ou trois agents eut certainement suffi à prévenir ces incidents très regrettables.

G. C

Grande Fanfare et Cœcilia Roubaisienne.— Voici le programme du concert qu'offriront ces deux sociétés à leurs membres honoraires, le dimanche 1er février, à sept heures précises du soir, dans la salle de l'Hippodrome Roubaisien :

Première Partie. — 1. Grande Fanfare, Marche des Volontaires (O. Métra). — 2. Grande Fanfare, Ouverture de Martha (Flotow). — 3. Cœcilia Roubaisienne, chœur imposé au concours de Bruxelles (Wouters) — 4. M. Gabelles, grand air varié pour cornet (Beer). — 5. M. Servraux, La Charité, chant (Faure). — 6. Emile Marcy, pasquilles tourquennoises (J. Watteuw) — 7. XXX Grande fantaisie pour hautbois (Derrouet) — 8. Mlle Marie Salembier, air de Quentin Durward (A Gevaert). — 9. Sextuor artistique, fantaisie sur Rigoletto, arrangée par Pierre Gémynick. — 10 M. Henri Verghote, chansonnette comique (XXX).

Deuxième Partie. — 1. Grande Fanfare, Transcription sur les Dragons de Villars (Maillard). — 2. Cœcilia Roubaisienne, les Navigateurs, chœur au choix du concours de Bruxelles (E. Boulenger). — 3. MM. XXX et Gabelles, Grand duo pour hautbois et clarinette (Demersmann). — 4. Mlle Marie Selembier, Air des Saisons (V. Massé). — 5. M. Emile Marcy, Chansonnettes en patois de Tourcoing (J. Watteuw) — 6. Sextuor artistique, Fantaisie sur Faust, arrangée par (G. Sinseilliez). — 7. Mlle Marie Salembier, Stella, valse (Faure). — 8. M. Henri Verghote, Chansonnette comique (***).

Prix des places pour les personnes étrangères aux deux Sociétés. — Loges, 3 fr. — 1re galeries, 1 fr. — 2e galerie, 50 centimes. (Les entrées des deuxièmes galeries se feront par la rue des Longues-Haies).

Pour la location des loges, s'adresser chez M. Lesguillon, rue du Vieil-Abreuvoir, et pour les autres cachets, au local de *la Grande-Fanfare*, hôtel des pompiers, au local de *la Cœcilia*, rue de l'Alma 159, et aux bureaux du *Journal de Roubaix*.

Un particulier dangereux. — Samedi, vers deux heures de l'après-midi, un homme de peine du peignage Morel, Gustave Dumortier, a porté trois coups de crochet à un ouvrier du même établissement, nommé Bernard Decoster, auquel il avait voué depuis quelque temps une haine violente. Decoster a été blessé à la tête et à la poitrine; mais M. le docteur Bernard, mandé immédiatement, a constaté que ses blessures n'étaient pas graves.

Néanmoins, elles exigent des soins et entraîneront, probablement pour Decoster, une incapacité de travail pendant une ou deux semaines.

L'auteur de cet acte de violence est âgé de 25 ans ; il demeure rue Turgot, cour Liagre. Sur la plainte de son patron, M. Achille Morel, il a été arrêté sur-le-champ et consigné à la disposition de M. le commissaire du 1er arrondissement.

Société de Géographie. — La conférence faite hier par M. Cosserat, professeur d'histoire et principal du collège de Saint-Amand, sur l'*Océan*, a obtenu un succès mérité. Il ne pouvait, du reste, en être autrement avec un si charmant et si érudit causeur.

Un tisserand et une ménagère, s'étant pris de querelle dans la soirée de samedi, se sont « administrés » une « ti ipotée » réciproque, ce qui a mis tout le quartier en émoi.

Ils ont été l'objet d'un procès-verbal.

Chronique théâtrale. — On nous annonce pour lundi, à l'Hippodrome roubaisien, une représentation de la pièce les *Danchef*. Cette pièce, qui a obtenu partout un vif succès, n'a pas encore été jouée sur notre scène.

On nous dit que la représentation ne laissera rien à désirer. La pièce est, paraît-il, bien sue, et a déjà était rendue plusieurs fois par la même troupe. Le spectacle se terminera par les *Noces de Jeannette*, avec le concours de Mlle Dumoulin, 1re chanteuse, et M. Vignon, l'excellent baryton.

Cette soirée, à en juger par le programme, sera très intéressante.

AVIS AUX ÉLECTEURS. — *On procède en ce moment à la révision des listes électorales.*

Que nos amis n'attendent pas à la dernière heure pour s'assurer s'ils sont inscrits, et que ceux qui ne le sont pas fassent les démarches nécessaires, car, cette année, l'inscription prend une importance exceptionnelle, puisque cette liste servira de base aux prochaines élections législatives.

Les électeurs doivent s'assurer avant le 4 février de LEUR INSCRIPTION *ou de leur* MAINTIEN *sur les listes électorales. Elles sont déposées à la Mairie, bureau du secrétariat.*

Ceux qui seraient absolument empêchés de faire cette démarche, peuvent envoyer leurs noms, prénoms, âge et domicile au bureau du « Journal de Roubaix. »

Nous nous chargerons de vérifier leur inscription et, en cas d'omission ou d'irrégularités, ils seront aussitôt avertis.

Prière à tous nos amis de communiquer et de rappeler cet avis aux électeurs de leur connaissance.

ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS. — Cours de physique, chimie et manipulations (rue du Collège) professeur : M. A. Béghin.

Physique. — Lundi 2 février, à 8 heures du soir. — Ecoulement des liquides. — Fontaine de Héron. — Fontaine intermittente. — Siphons. — Pompes.

Chimie. — Jeudi 5 février, à 8 heures du soir. — Phosphore. — Propriété et préparation. — Phosphore rouge — Arsenic. — Antimoine. — Bismuth.

Manipulations. — Lundi 2 février, à 2 heures du soir. — Recherches de l'acide d'un sel. — Chlorures de soufre. — Sulfures d'arsenic.

Jeudi 5 février, à 2 h. du soir. — Acide carbonique — Préparation. — Décomposition par le charbon — Oxyde de carbone. — Préparations. — Propriétés.

Cours d'histoire de l'art industriel. — Professeur : M. Sératski.

Lundi 2 février, à 6 h. du soir (rue Neuve n° 3, au troisième). — L'architecture romaine, ses principes, ses formes, ses principaux monuments.

Cours de chauffeurs. — Professeur : M. Cernut.

Tous les dimanches à 10 heures du matin (rue du Château.)

Cours de remettage à l'usage des ouvriers rentreurs. — Professeur : M. J.-B. Delplanque.

Tous les dimanches à 10 h. 1/2 du matin (rue de Sébastopol, 43.)

TOURCOING

Vol. — Hier soir, la voiture de M. Grau, marchand de liqueurs, stationnait rue de Menin, en face d'un estaminet, quand un hardi voleur s'est emparé d'une cruche contenant 16 litres de cognac. Le domestique s'en est aperçu en montant dans sa voiture.

LILLE

Le parti socialiste et les élections.—Le *Cri de l'Ouvrier* publie cet avis significatif :

Le parti ouvrier (section lilloise), étant décidé à prendre part aux élections législatives, quel que soit le mode de scrutin, ouvre dans les colonnes du journal le *Cri de l'Ouvrier* le sou électoral.

L'élection de M. Fiévet.— Le Sénat a validé hier, sur le rapport de M. Jacques, l'élection de M. Fiévet, comme sénateur du Nord.

Aucune protestation n'avait été présentée.

Société des agriculteurs du Nord. — La réunion mensuelle des membres de cette Société aura lieu mercredi prochain, à onze heures, au *Grand-Hôtel de Lille*. Voici l'ordre du jour :

1° Installation du bureau. — 2° Les droits de douane sur les céréales. — 3° De la nécessité d'un droit sur les maïs employés dans les distilleries. — 4° M. Vittu : De la responsabilité des cultivateurs en matière de vente d'animaux de boucherie. — 5° Projet d'un concours d'industrie laitière à annexer aux concours agricoles de l'arrondissement d'Avesnes. — 6° Nomination d'une commission de révision des comptes de l'exercice 1884 écoulé. — 7° Fixation de l'époque du concours de culture de blé — 8° M. Dubernard : Rapport de la commission chargée de faire une brochure explicative pour la composition de chaque engrais complet. — 9° Personnes qui se sont le plus occupées du concours betteravier de 1884 : jetons de présence — 10° Enquête sur le prix de revient des céréales. Résumé des documents parvenus au bureau. — 11° Affaires diverses.

12° Scrutin sur les candidatures de MM. Léon Vandevelde, agent-voyer principal de l'arrondissement de Lille; Anselle, fabricant de sucre à Houdin ; Foulon, farinier à Hersin-Coupigny ; Emile Gorez, cultivateur et maire à Billy-Berclau ; Sénéchal, agriculteur et maire à Bermeries ; Yossida, fonctionnaire au ministère de l'agriculture du Japon ; Gérard Poels, marchand de moutons à Beuvry-les-Orchies ; Victor Carbon, agriculteur à Genech ; Alphonse Hue, tanneur à Pont-à-Marcq ; François Lepers, brasseur à Orchies ; Valéry Testart, maire de Bouchain ; Courmont, de Lille ; J.-B. Dron, cultivateur à Béthencourt ; Guiltame, fermier à Paris.

Société des agriculteurs de France. — La session annuelle de la Société des agriculteurs de France sera ouverte le lundi 9 février, à une heure et demie, 21, rue de l'Opéra.

Cette solennité qui réunit chaque année à Paris près de mille agriculteurs aura lieu à l'Hôtel Continental.

Le banquet des agriculteurs aura lieu pendant la session, le 12 février. Les principaux représentants de la presse de Paris et des départements sont invités au banquet.

Au début de la session, la Société décernera les prix aux lauréats des concours qu'elle a fondés.

Nous rappelons que la compagnie du chemin de fer du Nord accorde aux personnes de la région, membres de la Société des agriculteurs de France qui se rendront à la session, une réduction de moitié sur le prix des places.

Société industrielle du Nord de la France.— Dans le compte-rendu que nous avons donné de la distribution des récompenses de la Société industrielle, une erreur de palmarès nous a fait citer M. Parent, ingénieur à Liévin, comme ayant seul obtenu une médaille de vermeil pour une étude sur l'*utilisation pratique de l'azote des houilles et des déchets des houillères*; nous devons rectifier en ajoutant que ce travail fait en collaboration avec M. A. Gueguen, ingénieur à Paris, a également valu à ce dernier une médaille de vermeil.

Téléphone. — Le gouvernement belge vient d'engager des pourparlers avec les gouvernements français et espagnol, pour faire obtenir à un officier de son armée, M. Denbenski, — inventeur d'un nouveau téléphone, avec application du microphone, — l'autorisation de faire des expériences de téléphone à longue distance entre Madrid et Bruxelles sur des fils traversant le département du Nord; on ne doute pas que ces pourparlers n'aboutissent et que ces expériences ne consacrent un grand progrès scientifique, dont le jeune et brillant officier aura tout l'honneur.

La commission départementale se réunira le 4 février à deux heures.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du samedi 27 décembre 1884

Présidence de M. Julien LAGACHE, maire

(Compte-rendu analytique du *Journal de Roubaix*)

(Suite. — Voir le numéro d'avant-hier.)

M. le rapporteur continue la lecture du budget:

PARAGRAPHE SEPTIÈME. BIBLIOTHÈQUE ET MUSÉES.

Art. 102. — *Bibliothèque et archives.* — Un bibliothécaire-archiviste, 5,000 fr.; l'aide-bibliothécaire, 600; un gardien, 1,000: achat et reliure de livres, entretien, 1,400. Total, 8,000. Sur la proposition d'un des membres de notre commission, nous avons porté de 5,000 à 6,000 fr. le traitement de M. Leuridan, bibliothécaire-archiviste. Tous, vous connaissez la valeur du titulaire, vous avez été à même d'apprécier ses services éminents : nous croyons donc inutile de les énumérer ici; nous vous prierons seulement de vouloir ratifier cette augmentation.

L'article 102 mis aux voix, est adopté avec l'augmentation proposée.

M. LE RAPPORTEUR.—Art. 103. *Musée industriel.* Abonnement aux échantillons de tissus français, 1,200 fr. Nous espérons obtenir une réduction sur ce prix d'abonnement, ou au moins une collection plus complète et plus intéressante pour ceux qui sont appelés à la consulter.

Art. 104. *Musée artistique.* Entretien des collections, 400 ; appointement de 2 gardes, 400 ; nettoyage des salles, 200. Total, 1,000.

SECTION V. CULTES

Art. 105. *Indemnités de logement.* 1 curé au Sacré-Cœur, 1,000 ; 1 curé au Saint-Sépulcre, 1,000 ; 1 pasteur protestant, 800 ; 1 curé à Saint Joseph, 1,000 ; 3 vicaires, à Saint-Joseph, 1,800. Total, 5,600.

Art. 106. Indemnité pour exercice du culte au *Consistoire israélite*, 600.

SECTION VI. FÊTES PUBLIQUES

Art. 107. *Fêtes communale, nationale*, etc., etc., 10,000. - Art. 108. Entretien du matériel des fêtes, 1,500.

SECTION VII. DÉPENSES IMPRÉVUES

Art. 109. Dépenses imprévues, 6,000.

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES ORDINAIRES

1re section. Frais d'administration, 320,276,70. — 2e section. Charge et entretien des biens communaux. Salubrité, sûreté, voirie, 1,108,492,95. — 3e section. Etablissements charitables. Pensions. Secours, 412,415. — 4e section. Instruction publique, Beaux-Arts, 529,270. — 5e section. Cultes, 6,200. — 6e section. Fêtes publiques, 11,500. — 7e section. Dépenses imprévues, 6,000. — Total: 2,394,154,65, auxquels il faut ajouter 3,600 francs, augmentations diverses votées par le conseil.

Le conseil adopte les articles 103 à 109, ainsi que l'ensemble du budget des dépenses ordinaires.

M. LE RAPPORTEUR continue :

CHAPITRE II. DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

SECTION Ire. FRAIS D'ADMINISTRATION. Art. 110. Honoraires d'avocats, d'avoués, de notaires, d'huissiers, etc., 5,000. — Art. 111. Subvention pour les frais du Tribunal de commerce, 2,000. — Art. 112. *Remboursement à Tourcoing pour le service des eaux* (1884), 48,840. Cette somme ne peut être arrêtée qu'après le compte de ce service. Elle a pour objet la restitution des avances que la ville de Tourcoing fait à raison, des 9/20 des dépenses d'exploitation, tandis que, d'après le traité, elle ne doit contribuer dans ces dépenses qu'au prorata de sa consommation d'eau.

Art. 113. Pensions de retraite accordées à des employés municipaux 14,237.30. Le remboursement aura lieu lorsque les revenus de la caisse des retraites excéderont les pensions à servir. — Art. 114. Remboursement des bons monétaires émis en vertu de la délibération du 8 novembre 1871, 300 — Art. 115. Abannement au réseau téléphonique, 180. — Art. 116. Prolongatton du service téléphonique jusqu'à minuit, 800 — Art. 117. Droit de pêche dans les lots nos 2 et 3, 490 fr. 40. — Art. 118. *Habillement des sapeurs-pompiers*, 16,500. (Indispensable pour le maintien de ce corps).

SECTION II. TRAVAUX, SURETÉ, SALUBRITÉ.

Art. 119. Indemnités d'alignement, 8,000. — Art. 120. Entretien de l'Espierre et du Trichon, 5,000. (Part fixée par l'administration supérieure.) — Art. 121. 4e/4 et solde sur le remboursement des frais de voirie de la rue Montesquieu, 2.050. — Art. 122. Grosses réparations au chemin n° 154 de Roubaix à Hem (délibération du 20 août 1884), 1,960 — Art. 123. Construction de deux réservoirs à Roubaix (délibération du 26 septembre 1884) 2/3, 33,333 francs 33 cent.

SECTION III. ETABLISSEMENTS CHARITABLES. SECOURS. PENSIONS

Art. 124. *Conversion en rente 3 p. 0/0 du revenu produit par le legs de M. Julien Lagache*, 5,000. — Art. 125. *Revenu produit par le legs de M. Boucher de Perthes, en achat d'une rente 3 p. 0/0*, 500. — Art. 126. *Secours aux familles des réservistes*. 13,000. — Art. 127. *Cotisation annuelle pour l'association d'Alsace-Lorraine*, 12. — Art. 128. *Rente aux héritiers Hilarion-Fremaux*, 2,500.

M. A. FAIDHERBE, adjoint. — J'aurai une petite observation à présenter au sujet des sec